



Panneaux solaire photovoltaïque

Par **heutte**, le **13/02/2012** à **15:47**

Bonjour,

J'ai fait poser des panneaux solaires sur le toit de ma maison il y a 17 mois. Mon onduleur est mal branché, il se met en erreur. J'ai essayé à plusieurs reprises de contacter mon installateur mais sans reponse. Ma production ne se fait pas. Que dois-je faire s'il vous plait ? Quels recours puis-je avoir ?

Par **pat76**, le **14/02/2012** à **17:58**

Bonjour

Vous avez les coordonnées de votre installateur?

Vous pouvez les communiquer au forum cela nous permettra d'effectuer quelques vérifications avant de vous renseigner sur les démarches à faire pour obtenir gain de cause.

Par **heutte**, le **15/02/2012** à **13:33**

bonjour merci d avoir donner suite a ma question les coordonnees de mon installateur son avasol agence francaise des energies solaire groupe avatherme 11rue parmentier 94140 ALFORTVILLE tel 0899238250 info@avasol.fr-www.avasol.fr MERCI de votre aide

Par **pat76**, le **15/02/2012** à **15:15**

Bonjour heutte.

Mes recherches ont été fructueuses, mais vous risquez d'être déçu.

Si vous n'avez aucune réponse de la part de A.V.A THERM au 11, rue Parmentier 94140 ALFORVILLE, tél: 01.43.90.96.22 et fax 01.4.90.95.25 c'est parce que la société est en liquidation judiciaire depuis le 23 novembre 2011 et que le jugement d'ouverture date du 8 décembre 2011.

Les noms commerciaux de A.V.A. THERM sont:

AVASUN - AGENCE FRANCAISE de L'ENERGIE SOLAIRE - SOLPAC.

C'est Mme Pascale FLAK née Bénathan le 03/09/1965 qui gérait cette société.

Elle gérait également à la même adresse la société ALLOPAC qui était un centre d'appel.

Cette société créée le 07/01/2011 a été mise en liquidation judiciaire le 23 novembre 2011 et le jugement d'ouverture a eu lieu le 08/12/2011.

POur toute réclamation concernant A.V.A THERM, il faut prendre contact avec le liquidateur judiciaire (en souhaitant que ce ne soit pas trop tard)

le liquidateur judiciaire est:

SELARL GAUTHIER - SOHM
42 Ter rue Rabelais
94100 SAINT MAUR des FOSSES

Mme Pascale FLAK co-gérait une autre société qui était au 9, rue Parmentier 94140 ALFORTVILLE.

Cette société ALL TEKNOLOGY DISTRIBUTION qui était avant 15 avril 2011, AVA DISTRIBUTION est également en liquidation judiciaire depuis le 4 janvier 2012.

Donc, essayez de voir du côté du liquidateur judiciaire mais je ne suis pas certain que vous obtiendrez une réponse positive.

Dans votre message, vous indiquiez AVASOL;

J'ai trouvé une société de ce nom mais en Belgique.

Par **babounet**, le **07/05/2012** à **18:19**

Bonsoir,
il s'avère que j'ai ce problème,mondeuxième onduleur vient de griller.le premier n'était pas assez fort et a donc été changé 3 semaines après la pose.la,puisque avatherm n'existe plus,j'ai donc appelé la maison mère en allemagne,qui m'a renvoyé un autre onduleur mais malheureusement,l'onduleur se met en défaut.il me manquait 2 cables que j'ai réussi a avoir chez axdispro,mais l'onduleur est toujours en alarme 14 et adixpro va m'envoyer un technicien pour me dépanner car le branchement est mal fait.coordonnées axdispro:142 bd victor hugo 92110 clichy
tel:0141408430

Par **babounet76**, le **12/05/2012** à **10:18**

Bonjour,
Pouvez vous me dire si vous avez réussi a régler votre problème et comment.
Je suis dans le meme cas que vous avec la meme société.

Par **nanard80**, le **18/07/2012** à **15:56**

bonjour baboubet

j'aimerais savoir si vous avez eu quelqu'un qui parle en français car moi il me dise no franch merci car probleme onduleur marche pas il mon m'y un 2000 au lieu d'un 3000 que j'ai paye et il dijoncte il devait me le remplacer mes ne sont jamais venu, j'ai ecrit au mandataire en recommande mes ne nous a jamais repondu.
merci par avance de votre reponse.
cordialement

Par **pat76**, le **18/07/2012** à **16:34**

Bonjour nanard80

Vous avez le N° de siret de la société qui vous a installé les panneaux?

Par **nanard80**, le **17/09/2012** à **14:25**

bonjour pat76
j ai les numero de sirer
rcs creteil 483392452

siren: 483392245200015

et apres n.i.i sr14483392452

j ai essayer d appeler en allemagne mais personne ne parle francais donc je ne sai plus trop
quoi faire ?

je vous donne mon numero vous pouvai m appeler si vous savais se que je doit faire merci
cordialement 03/22/85/29/74

Par **pat76**, le **19/09/2012** à **15:44**

Bonjour nanard

Le n° de siret que vous m'avez communiqué correspond à la société A.V.A THERM
immatriculée au RCS Créteil depuis le 21 juillet 2005.

Le siège social se trouve au:

11, rue Parmentier 94140 ALFORVILLE.

Cette société à deux enseignes commerciales: AVASUN et Agence Française des Energies
Solaires.

Cette société est présidée par Mme Pascale FLAK née en septembre 1965.

La société A.V.A THERM est en liquidation judiciaire depuis le 23 novembre 2011.

Le liquidateur judiciaire est:

SELARL GAUTHIER-SOHM

42 Ter, rue Rabelais

94100 SAINT MAUR des FOSSES

Madame Pascale Flak gère une autre société qui est également en liquidation judiciaire
depuis le 23 novembre 2011.

Cette société " ALLOPAC" est immatriculée au RCS de Créteil sous le n° de siret
529.463.077 depuis le 7 janvier 2011.

Elle a l'activité de centre d'appel.

Essayez de prendre contact avec le liquidateur judiciaire en souhaitant qu'il ne soit pas trop
tard.

Par **I_informaticien**, le **20/09/2012** à **22:53**

Bonsoir,

Serais possible que Heutte me contact par email?

Merci d'avance

Cdt

Par **nathalie77**, le **19/10/2012 à 14:42**

bonjour,

j ai fait poser des panneaux sur mon toi par la societer avatherm comme vous et la je peu pas faire signez ma conformiter pour pouvoir me faire acheter mon electriciter j ai apper le liquidateur qui dit qui peu rien faire pour moi sur qui on peu se retourner maintenant

Par **pat76**, le **19/10/2012 à 14:54**

Bonjour

En dehors du Procureur de la république, je ne vois pas surtout si vous avez fait votre demande alors qu'il y a plus de 2 mois que l'aznnonce de la liquidation judiciaire était parue au BODACC.

Par **nathalie77**, le **19/10/2012 à 17:04**

j ai appeller plusieurs societe qui instal des panneaux qui ne veu pas intervenir et je les comprend tres bien

Par **babounet76**, le **10/11/2012 à 20:35**

Bonjour,

Pour les messages d'erreur sur votre onduleur, il faut contacter la maison mère en Allemagne qui devrait après explications vous renvoyer un autre onduleur avec prise de garantie. Ne pas oublier de justifier que votre installateur était Avatherm et qu'il sont maintenant fermée. Après plusieurs mois de recherche, j'ai réussi a changer mon onduleur et il m'on meme envoyé les plans de branchement des cables. Il doit y avoir un pontage d'effectuer pour la marche normal. Chose que je n'avait pas mais maintenant après avoir racheter 2 cables pour faire le pontage, mon installation fonctionne depuis le moi de juin sans aucun problème.

Par **babounet76**, le **10/11/2012** à **20:40**

Bonjour Nathalie77,

Il faut que vous trouviez un installateur qui vous signe le contrat.

cela met un peu de temps mais moi, j'ai réussi à en trouver un et vient d'être payé de ma première année de prod.

Bon courage

Par **babounet76**, le **10/11/2012** à **20:43**

Bonjour nanard80,

Il faut leur envoyé un mail traduit en anglais.

Vous serait redirigé vers une personne qui devrait pouvoir vous dépanner.

Bon courage

Par **expenergie**, le **23/11/2012** à **11:39**

Bonjour à toutes et tous. Nous effectuons sous certaines conditions la reprise d'installations de sociétés défailantes et sommes notamment intervenus déjà sur des installations d'Avasol.

Contactez-moi.

Cordialement

Par **Mr Gao**, le **01/03/2013** à **07:59**

BONJOUR (excusez-moi d'avoir oublié cette introduction ce qui ne me ressemble pas) nous avons des problèmes avec une société de pose de panneaux photovoltaïques de siret 524 221 397 00028 , code APE 4778C , rue du landy à Aubervilliers , savez-vous si elle est en faillite ? les fonds auraient été donnés par leur banque partenaire solféa à cette société alors que le branchement effectif n'est pas réalisé , devons-nous payer solféa si le système ne fonctionne pas et que nous ne disposons pas des papiers de garantie ni de ceux nécessaires au crédit d'impôt ? MERCI pour toute réponse ou tout conseil que vous pourrez nous donner .

Par **expenergie**, le **01/03/2013** à **08:59**

C'est ceux qui font la pub à la télé! Je n'ai pas d'info comme quoi ils sont en faillite. Mais vu leurs pratiques commerciales, cela pourrait arriver un jour.

Demandez à Solféa quel est le fait générateur pour déclencher leurs échéances: ce devrait être une réception de travaux de votre part, ou bon de livraison...comme quoi tout a été installé correctement. Avez-vous signé ce type de document?

Par **Mr Gao**, le **01/03/2013** à **09:54**

cher experénergie, je vais préparer une lettre pour solféa afin de demander ce qui a déclenché leur livraison de fonds à ladite société alors que je n'ai pas signé "tout a été installé correctement" car il y a une malfaçon (réparable) et je ne peux vérifier le fonctionnement avant le passage d'ERDF ! MERCI .

Par **expenergie**, le **01/03/2013** à **09:57**

1/Il est possible de vérifier le bon fonctionnement l'installation avant le passage d'EDF.
2/Quelle est la malfaçon réparable que vous citez?

Par **Mr Gao**, le **01/03/2013** à **17:33**

Mr ExpNRJ, 2 = malfaçon = vis en galva au lieu des vis en inox A2, 1 = comment feriez-vous pour vérifier le fonctionnement de l'installation maintenant (sachant que l'onduleur se met en sécurité au-delà de 5 secondes car il ne peut délivrer sa produc en courant alternatif dans le réseau ERDF avant le raccordement effectif) ? si vous résidez dans le 37, je serais heureux de vous montrer l'installation ! A bientôt

Par **expenergie**, le **01/03/2013** à **17:45**

Bon courage pour faire changer toutes les vis au poseur. Les vis Inox sont spécifiées selon les méthodes d'intégration. Quelle est la vôtre? Le galva peut aussi s'utiliser en couverture par ailleurs.

Pour tester l'installation, il suffit d'amener du 220V à l'injection du coffret AC. Cela peut se faire directement d'une prise si la puissance de prod n'est pas trop importante (ie 3kWc).

Vous devez tout de suite déconnecter cette connexion après test car elle n'est pas autorisée contractuellement.

Par **Mr Gao**, le **02/03/2013** à **08:17**

Mr ExpNRJ, le coffret AC installé par la société doit délivrer du 220 à 250 Volts (alternatif), je ne vois pas l'intérêt d'injecter du 220 dans ce boîtier, de plus je ne souhaite pas un test trop bref de quelques secondes . je souhaite un test de "longue" durée, par exemple 1 heure (le temps de prendre l'apéritif avec l' électricien de cette société et le poseur de fusible d'ERDF par exemple)

Par **expenergie**, le **02/03/2013** à **17:37**

Libre à vous!

Par **Mr Gao**, le **20/03/2013** à **19:00**

Bonsoir à tous !

La société installatrice de notre équipement panneaux + onduleur aurait transmis une fin de travaux à solfée afin de récupérer 19990 € .

La fin de travaux ne me semble pas réalisée tant que le raccordement et le début de production réelle ne sont pas réalisés .

De plus , le dernier papier signé émettait des réserves concernant les vis non-conformes : où est passé ce papier (que j'aurais du copier !) ?

comment se fait-il que nous n'ayons aucune facture avant de signer la fin de travaux pour pouvoir comparer l'équipement réellement installé et l'équipement facturé ?

tout ceci ne respecte pas les engagements de la charte QualiPV, ni le code de la consommation ... vous pouvez nous appeler au 06 170 870 73 . Bonsoir à tous
croisier

Par **Mr Gao**, le **02/04/2013** à **17:02**

bonjour à tous,

je viens d'avoir le président de la fameuse société d'installation de panneaux du 93 qui fait de la pub avec Marc-Emmanuel .

Un rendez-vous de la semaine dernière a seulement vu un électricien-contrôleur de tension qui a mesuré seulement 65 Volts à la sortie d'une série de 6 panneaux !!!

Le rendez-vous de cet après-midi (concocté par Monsieur J) destiné à changer au minimum 1 panneau défectueux / à vérifier les branchements / à changer les vis non-conformes a été modifié ce matin alors que nous étions au travail .

Je considère donc que Groupe Solaire de France est incapable de tenir ses engagements commerciaux et techniques et j'exige donc le démontage et la remise en état du toit ce qui va imposer le rachat par GSdF de liteaux, ardoises et crochets ...

Madame M vient de rappeler pour le rendez-vous de la dernière chance ce mercredi à 13h30

....

En cas d'échec de fonctionnement mercredi soir, le démontage sera exigé jeudi 4 avril 2013 .

Vous pouvez nous joindre au **xxxxxxxxxn** courage à tous,
ed **xxxxxxxxx**

Par **Mr Gao**, le **07/04/2013** à **10:03**

bonjour à tous,

on peut espérer que tout va bien fonctionner quand ERDF va venir poser son fameux fusible

...

Ce qui est inquiétant est Solféa produit 2 papiers qui sont des faux pour justifier le règlement des 19990 euros à l'installateur de panneaux .

Fausse fin de travaux = photocopie de très mauvaise qualité datée du 12 sept 2012-format A4 avec au centre une "fin de travaux" censée être signée de ma main-datée du 15 sept 2012-format A5 !!

L'installation a été repoussée 2 fois à cause de panneaux non-conformes, puis de manque de rail de pose !!

La fin de livraison du matériel a eu lieu un samedi (jusqu'à 19 heures !) et j'ai signé ce jour-là un papier avec des réserves pour utilisation de vis non-conformes (galva au lieu d'INOX) - papier que ne semble pas détenir Solféa...

De plus , Solféa détient une facture qui ne correspond pas au matériel posé sur le toit ou dans le garage (onduleur) !!

En outre, l'installation vient d'être TOTALEMENT refaite (étanchéité du toit + fixation des panneaux + branchements des fils électriques plus-moins et terre) . Seuls les panneaux ont été réutilisés et l'onduleur non-touché .

Nous avons peur d'avoir affaire avec des "complices" (l'installateur + solféa) ...

Merci pour tout conseil ! Cordialement, ed croisier 02 47 34 00 33

Par Mr Gao, le 07/04/2013 à 10:04

bonjour à tous,

j'ai omis de préciser que la Gendarmerie de Montbazou (Indre-et-Loire) a contrôlé les pièces d'identité des 2 poseurs Roumains ainsi que le certificat d'immatriculation (= carte grise du camion) le jeudi 5 avril 2013 . Tout était ok et un Gendarme a même dit qu'il s'agissait de "gens biens" . Ce sera donc cette date qui fera foi pour la "fin de travaux" au tribunal si nécessaire ...

cordialement, ed croisier

Par Mr Gao, le 11/04/2013 à 19:05

bonjour à tous,

je peux enfin remercier tous les techniciens de Groupe Solaire de France et ERDF qui sont intervenus depuis le 3 avril 2013 afin que les panneaux produisent de l'électricité !

Les équipes Roumaines qui sont venues les 3 et 4 avril semblaient parfaitement compétentes aussi bien en « couverture » qu'en électricité

(je ne parle pas le Roumain donc la communication a été difficile),

on peut dire que l'installation est « esthétique » (des panneaux tout noirs sur de l'ardoise, c'est discret) .

La venue des électriciens de GSDF aujourd'hui peut sembler superflue car la mise en service de l'onduleur est enfantine après

le passage d'un jeune, titulaire du bac pro électricité de Chinon, missionné par ERDF pour la pose du fameux « fusible » .

Si un client de Tours-sud souhaite visiter notre installation, il est le bienvenu xxxxxxxxxxxx (nous l'aiderons à comprendre et le rassurerons) .

GSDF aurait intérêt à prévoir avec son client un calendrier du type : janvier = signature d'un

devis avec prévision de production
(3100 kiloWatheures par an à 34 centimes = 1054 E / an soit un bénéfice net de 1000 € / an environ ; février = acceptation de la mairie ;
mars = pose des panneaux et des boitiers dont l'onduleur + validation du Consuel ; avril = pose des 4 boitiers ERDF dont le compteur de production ;
mai = mise en production par ERDF + livraisons des « papiers » + règlement de la facture (soit 5 mois entre la première signature et la production effective !)
Pour nous, Il reste juste à régler les problèmes de papiers de garanties diverses (gtie decennale photovoltaïque = toiture + électricité PV ; gtie panneaux 25 ans – rendement 80 % dans 20 ans ; gtie onduleur ; ...) puis à payer la facture (facture homologuée pour le crédit d'impot !) .
Nous remercions donc M David Haiun, M Benici et Mme Maryam pour avoir résolu le volet « technique » .
bonsoir à tous, cordialement, ed croisier

Par **nnpleval**, le **04/04/2014** à **16:36**

bonjour,
j'ai fais poser des panneaux par la société ENERGIA il y a 3 ans, je rembourse mon crédit à hauteur de 2600 € par an et je produis environ 900 € par an alors que le montant annoncé était supérieur. Y a t-il un recours ?

Par **babounet**, le **04/04/2014** à **17:23**

Bonjour,
combien de panneaux avez vous?
Cela n'explique pas tout mais moi je rembourse 2400 par an et ne touche que 1350 a l'annee pour 16 panneaux.
Je suis parti du principe de placer l'argent depuis 3 ans et de payer le credit et dit_ci 3 ans, je devrai pouvoir faire un remboursement anticipé.
cela ne me fera pas faire d'economies mais je n'aurai plus de credit.
cdlt

Par **babounet**, le **04/04/2014** à **18:39**

est ce que le montant annoncé était verbale ou vous avez un ecrit?

Par **Mr Gao**, le **04/04/2014** à **21:15**

bonsoir à tous, et surtout à Nnpleval et Babounet,

qui signerait un BDC si l'installation était amortie en 20 ans ? personne ! Donc les commerciaux mentent sur les productions réelles afin de faire miroiter un amortissement sur 10 ans environ et donc arracher la signature du pigeon . L'examen de plusieurs dizaines de BDC autorise à dire que la marque des panneaux est très rarement écrite ... ce qui ne respecte pas le code de la consommation (art L 121) .. et ce qui entraîne la pose de panneaux Chinois qui valent 2 fois moins chers que les Bosch par exemple ! Sans compter le crédit à près de 6 % ! Le client est donc floué puisqu'il rembourse plus de 200 €uros par mois alors qu'il revend moins de 100 €uros d'électricité par mois . Nous sommes quelques dizaines à nous battre avec l'assistance d'un Avocat et du GPPEP (association de bénévoles) pour annuler ces BDC/crédits "illégaux" . Vous pouvez nous contacter gratuitement pour analyse de votre dossier .
Cordialement à tous, éd croisier du 37 (taper le nom et le département et vous trouverez le numéro de tél !)

Par **babounet**, le **04/04/2014** à **21:37**

Bonsoir, en ce qui concerne le crédit, j'ai signé pour un crédit lors de la signature mais je l'ai soldé dès que l'installation a pu produire et refait un crédit auprès de ma banque à un taux moins fort.
même si quand on regarde de plus près, c'est vrai que l'investissement n'est pas si rentable que prévu dotant que entre le moment de réflexion avant signature et le jour j, le crédit d'impôt est passé de 50 à 33%. mais sa on ne le sait qu'après mais il est trop tard. Après, il ne faut jamais regretter tant que l'installation fonctionne ce que l'on a fait.
Mon seul problème à venir serait de tomber en panne et la plus personne puisque la maison a mis la clef sous la porte. mais je me débrouillerai comme je l'ai déjà fait au début de mon installation, certe j'ai perdu un peu de temps mais maintenant cela fonctionne.

Par **nnpleval**, le **14/04/2014** à **16:30**

le montant était verbal, sur le bon de commande il y a le minimum de production à réaliser et il correspond à peu près à ce que je produis je ne sais pas si j'ai un recours quand même car on n'est loin de la rentabilité (je suis du 59).

Par **Mr Gao**, le **14/04/2014** à **16:40**

cher Nnpleval,

si votre production réelle correspond à peu près au minimum de production écrit sur le BDC, cela va être beaucoup plus dur de parler d'escroquerie ! Comment calculer l'amortissement ou "rentabilité" ? si votre installation coûte 20 000 €uros et vous rapporte seulement 1 000 €uros par an, alors l'amortissement est réalisé en 20 ans ... il faut être un VRAI écolo pour endurer cela ! Un amortissement en 10 ans doit être visé car c'est la durée de vie moyenne d'un onduleur ... il faut bien sûr souhaiter que les panneaux vivent 30 ans ... N'hésitez pas à écrire un mot plus long et détaillé afin que l'on puisse vous aider utilement ! cordialement, ed
XXXXXX

du 37

Par **clabarriere**, le **08/07/2014 à 13:14**

bonjour, j'aurais besoin de trouver la fiche technique des panneaux que avatherm avasol a posé sur mon toit avec mise en route en octobre 2010;la terre n'était pas branchée et suite à un orage, l'onduleur dit défaut de terre; pour remplir les infos demandées par aunisol, il me faut cette fiche, ou bien je dois démonter un panneau pour regarder en dessous la marque; quelqu'un peut-il m'aider,,,,,,,,,,,,,

Par **Mr Gao**, le **08/07/2014 à 23:55**

chère Clabarrière,

contacter sans hésiter le GPPEP aide@gppep.org
à l'attention de Régis, de la part d'éd . Régis fera passer à qui de droit en cas de besoin .

Bonne nuit à tous, Mr Gao

Par **clabarriere**, le **10/07/2014 à 11:05**

bonjour, merci de votre réponse; je me mets en contact avec régis aujourd'hui.bonne journée à tous,
catherine

Par **Mr Gao**, le **10/07/2014 à 12:36**

chère Catherine,

si un contact mail vous gêne, vous pouvez appeler au 02 47 34 00 33 à partir de 15 heures de préférence (je suis également membre du GPPEP, mais moins expérimenté que Régis !) . Si vous pouvez mesurer en millimètres les dimensions Longueur ; largeur ; épaisseur avec soin et sans danger (échelle courte, chaussures isolées + gants isolants), faites attention car un mètre à ruban est métallique donc conducteur et un panneau peut délivrer du 40 Volts et 6 panneaux en série peuvent donc délivrer du 240 Volts ! A bientôt donc, cordialement, Mr Gao